

Renouvellement de l'Accord du NORAD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a déposé le 9 mai à la Chambre des communes un Échange de Notes constituant un accord entre les Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique en vue de poursuivre leur coopération sur le plan de la défense aérienne de l'Amérique du Nord par l'intermédiaire du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) pour une période supplémentaire de cinq ans. Les Notes ont été échangées, le 8 mai, à Washington, par M. Marcel Cadieux, ambassadeur du Canada aux États-Unis, et M. Richard D. Vine, secrétaire d'État adjoint suppléant pour les affaires canadiennes au Département d'État américain.

Le Gouvernement canadien a pris la décision de renouveler l'Accord du NORAD à la suite d'une étude approfondie des divers facteurs en présence et à la lumière des recommandations et observations formulées par le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale dans son rapport présenté à la Chambre des communes le 22 avril 1975, à la suite d'une série d'audiences sur cette question.

Le Gouvernement est arrivé à la conclusion qu'il est dans l'intérêt du Canada de continuer à coopérer avec les États-Unis en ce qui a trait à la défense de l'Amérique du Nord car il lui est ainsi possible de participer au règlement des problèmes de sécurité mutuelle tout en contribuant à la sécurité générale de la zone de l'OTAN. En outre, bien que toutes proportions gardées, la menace que laissent planer les bombardiers sur l'Amérique du Nord se soit considérablement atténuée, le Gouvernement estime qu'elle n'en continue pas moins d'être réelle et de nécessiter le maintien de certaines installations de défense; la façon la plus efficace et la plus économique d'atteindre cet objectif est de reconduire l'entente actuelle de défense aérienne dont nos deux gouvernements assurent la mise en application par l'intermédiaire du NORAD.

Le Gouvernement s'est également montré conscient de l'importance accrue que le Canada et les États-Unis attachent à la surveillance et au contrôle de leur espace aérien en temps de paix. A cette fin, le Canada et les

États-Unis procèdent actuellement à l'établissement de systèmes nationaux de surveillance et de contrôle de l'espace aérien, à participation civile et militaire; on en est arrivé à la conclusion que la poursuite des activités du NORAD contribuerait à augmenter

Le NORAD aura dorénavant pour objectifs principaux:

- a) d'aider chaque pays à sauvegarder la souveraineté de son espace aérien;
- b) de contribuer à décourager toute attaque contre l'Amérique du Nord en fournissant les moyens de donner l'alerte en cas d'attaque et de se défendre contre une attaque aérienne; et
- c) si la dissuasion devait échouer, d'assurer une riposte appropriée à toute attaque en prévoyant l'utilisation efficace des forces affectées par les deux pays à la défense aérienne.

l'efficacité de ces nouveaux systèmes. Dans cette même optique, les deux Gouvernements ont convenu récemment de modifier les limites des régions du NORAD. Cette décision signifie en pratique pour le Canada que dorénavant son espace aérien sera contrôlé à partir de centres situés au Canada et dotés de personnel canadien.

Au cours des négociations sur l'Échange de Notes visant le renouvellement de l'Accord du NORAD, les deux parties ont reconnu que le texte devrait tenir compte des divers changements survenus sur le plan stratégique dans le domaine de la défense aérienne de l'Amérique du Nord depuis la signature du premier Accord en 1958. Les représentants canadiens ont également exprimé le désir que le nouvel Accord tienne compte, sous chacun de ses aspects, de la nécessité pour le Canada de conserver sa souveraineté pleine et entière.

Contribution du Canada au Programme de l'ONU pour le développement

M. Saul F. Rae, ambassadeur du Canada et représentant permanent auprès des Nations Unies, a présenté récemment au directeur du Programme des Nations Unies pour le développe-

ment, M. Rudolph A. Peterson, un chèque au montant de 24.5 millions de dollars au titre de la contribution du Canada au PNUD en 1975. Lors de la présentation, M. Rae a indiqué que l'augmentation soutenue de la contribution canadienne reflète la confiance du Gouvernement canadien à l'endroit du PNUD à titre d'organisme de développement international.

La contribution comprend une affectation de 24 millions au budget ordinaire du Programme et une somme additionnelle de \$500,000 destinée aux projets conçus de façon à accélérer le développement des pays les moins développés. En 1974, le Canada a affecté 21.7 millions de dollars au budget ordinaire et \$500,000 aux projets relatifs aux pays les moins développés. Ainsi, la contribution de 1975 représente une augmentation de l'ordre de 2.3 millions de dollars par rapport à celle de 1974.

Le Canada a constamment été l'un des principaux pays contributeurs au PNUD; depuis 1959, il y a engagé des fonds totalisant plus de 245 millions de dollars.

Exposition prolongée

Une des expositions itinérantes du Musée des beaux-arts de Montréal, "Cultures du soleil et de la neige", qui devait se terminer le 27 avril, sera prolongée jusqu'en juin à la Winnipeg Art Gallery en raison de l'intérêt qu'elle y suscite depuis son ouverture le 13 mars.

Des exemples remarquables d'art indien et esquimau datant de l'époque précolombienne à nos jours sont réunis dans cette exposition que des milliers de personnes ont vu déjà à Montréal, Rimouski, Sherbrooke, Québec et Frédéricton.

Visites officielles de M. Trudeau

Le premier ministre Trudeau se rendra en visite officielle au Danemark le 28 mai et au Luxembourg les 30 et 31 mai, et participera à la réunion des chefs de gouvernement de l'OTAN à Bruxelles les 29 et 30 mai.

Le premier ministre complétera ainsi ses visites officielles aux États membres de la Communauté économique européenne.